



33

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex
Siège : Ecole Jules Ferry 5 rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr>
C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 :
<http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

Cycle de Réunions d'Information Syndicale proposé par le SNUipp.FSU65 pour 2011 / 2012

Vous êtes chaque jour dans vos classes, interpellés par des élèves pour lesquels vous n'avez pas de réponse évidente à apporter aux questions qu'ils vous font vous poser. Ces élèves sont globalement classifiés sous le vocable institutionnel d' "élèves en difficulté".

Le SNUipp.FSU65 vous propose une série de rencontres, tout au long de cette année scolaire, avec la participation d'intervenants reconnus (chercheurs, GFEN, ...) afin de tenter de clarifier :

- ce que l'on entend par « difficulté scolaire », ses causes connues ou moins évidentes,
- ce que nous pouvons envisager en terme de remédiation pour ces élèves dans nos classes et collectivement dans le cadre d'un projet global pour l'école publique.

La première de ces Réunions d'Information Syndicale aura lieu le mardi 18 octobre à 18h30 avec :

- une introduction de **Françoise Dalia, responsable nationale du SNUipp.FSU, psychologue scolaire** : difficultés à l'école, de quoi parle-t-on ? quelles sont les réponses de l'institution pour la prise en charge de ces élèves ? De l'aide spécialisée à l'aide personnalisée, du médical au handicap : quels changements à l'oeuvre ?
- un temps d'échange pour inventorier les difficultés que vous rencontrez dans vos classes et les besoins que vous identifiez dans vos pratiques
- les propositions du SNUipp.FSU sur cette question
- un temps de synthèse pour élaborer les revendications à porter collectivement pour la réussite de tous les élèves

les RIS peuvent être déduites des 18 heures dévolues aux animations pédagogiques à raison de 2 fois 3 heures par année scolaire.

Vous informez votre inspection que vous ne vous rendez pas à telle animation à laquelle vous vous étiez inscrit pour cause de participation à la RIS organisée par le SNUipp.FSU65 le à deh à

Nous vous fournissons une attestation de présence le jour de la RIS.



mot de passe encore et toujours

il semblerait que certains collègues n'aient pas perçu la différence entre notice de vote, identifiant, NUMEN et mot de passe. Cela n'est pas étonnant, puisque c'est fait pour compliquer le déroulement des élections professionnelles et créer de la confusion ...

petite explication :

- la **notice de vote**, qui vous a été remise à l'école, par la circo ou que vous avez reçue chez vous, c'est le "mode d'emploi" des élections. Elle contient les éléments par lesquels le serveur dévolu à ces élections va vous identifier : l'**identifiant de vote** (attribué pour les élections pro 2011) et votre **NUMEN** (votre "nom" pour les applications informatiques de l'éducation nationale - IProf, webmail, par exemple) : ils sont **indispensables** pour pouvoir voter !

- le **mot de passe**, va permettre de sécuriser votre vote, car il est à usage unique et n'est accessible par personne d'autre que vous, contrairement au NUMEN qui est lisible par les services informatiques des ia, si vous ne l'avez pas changé. Il faut que vous alliez le chercher (cf. marche à suivre en pdf joint) , car il est **indispensable** pour pouvoir voter, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

nb : les chiffres 6 et 7 de votre carte vitale sont en fait le numéro du département dans lequel vous êtes né (attention, avec la décentralisation certains départements ont changé de numéro dans les années soixante, en particulier ceux de la Région Parisienne).

cette fois-ci, je vais donc invoquer les mânes d'un spécialiste, **Steve Jobs**,

**pour vous inviter à aller chercher votre
MOT DE PASSE avant mercredi soir minuit**

cordialement
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

